



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### **Module secondaire de l'enquête SRCV 2018 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur le bien-être**

---

*Type d'opportunité* : Reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : Dernière collecte du module secondaire sur le bien-être en 2013

*Demands* : Direction générale de l'INSEE. Direction des statistiques démographiques et sociales. Département des « Ressources et des conditions de vie des ménages ». Division « Revenus et patrimoine des ménages » en collaboration avec la division « Conditions de vie »

Au cours de sa réunion du 31 mai 2017, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête relatif au module secondaire de l'enquête SRCV 2018 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur le bien-être.

Le dispositif SRCV est la partie française du système communautaire *European Union - Statistics on income and living conditions* (EU-SILC) prévu par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module secondaire présenté pour l'opportunité, associé à l'édition 2018 de SRCV porte sur le thème du bien-être. Ce thème avait été retenu en 2013. Ce thème fait suite au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi qui recommande de développer des indicateurs de la qualité de vie permettant la mesure multidimensionnelle des conditions de vie qui contribuent à la satisfaction que les gens tirent de leur vie.

La Commission européenne est le premier utilisateur des résultats, qui pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions relatives aux conditions de vie, et en particulier la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le module secondaire sur le bien-être a pour objectif d'identifier le niveau de bien-être des individus, tant par rapport à leur situation matérielle (en pointant notamment leurs difficultés en matière de logement) qu'en identifiant leur degré d'insertion / exclusion sociale. Une batterie de questions est plus particulièrement dédiée au ressenti des individus (bonheur, anxiété, etc.).

A partir de 2020, l'enquête EU-SILC va être refondue, et le module secondaire sur le bien-être sera intégré à l'enquête tous les 6 ans. Son passage en 2018 sera un test grandeur nature en vue de la finalisation du questionnaire post-refonte.

Le champ du module est celui du dispositif SRCV. Les unités interrogées sont les ménages ordinaires interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2018 du dispositif SRCV. L'enquête SRCV, habituellement en France métropolitaine, sera étendue ponctuellement en 2018 aux DOM (hors Mayotte).

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV. L'échantillon annuel de SRCV 2018 est constitué d'environ 14 000 ménages en France métropolitaine, dont 3 200 ménages entrants et de 2 000 ménages par DOM.

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI. La collecte aura lieu en mai et juin 2018 en France métropolitaine et de mai à décembre 2018 à la

Réunion, en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe. Le temps de collecte du module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

La concertation européenne s'est organisée de la manière suivante. Dès octobre 2015, la Task Force sur le nouveau cadre réglementaire de SILC a discuté du module secondaire. L'Insee y a été représenté par la division « Revenus et patrimoine des ménages ». Les équipes EU-SILC des instituts nationaux de statistiques (INS) ont été consultées à plusieurs reprises. Le projet a ensuite été soumis aux directeurs de statistiques sociales des INS lors des réunions des DSS. Eurostat est resté maître en dernier ressort du règlement. Ce module secondaire a également fait l'objet au niveau européen d'un *focus group* avec la mise en place d'interviews dans deux langues (français et anglais) afin de traiter la formulation des questions, d'analyser leur qualité et d'anticiper les modalités de réponse.

Pour la diffusion des résultats, le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en septembre 2019. Eurostat demande toutefois à recevoir une première version des fichiers, sans les variables de revenu, dès mars 2019.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2020 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2020. Les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quetelet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2018.